

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026, à distance, en visioconférence via la plateforme Microsoft Teams, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Patrick Beaudet
Monsieur Denis Jutras
Madame Nadine Labonté

Monsieur Dominic Massé
Madame Lisa Claude Pepin-Laforge
Madame France Trudel

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sharon Clavet, Directrice générale
M^e Pascale Audray Provencher, Greffière

La séance débute à 14 h 36

RÉSOLUTION n° 157-06-2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence
3. Destitution et abolition du poste de directeur des travaux publics et des technologies de l'information
4. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nadine Labonté

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 juin 2026 sans modification.

(ADOPTÉ)

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Les membres du conseil confirment renoncer à l'avis de convocation, tel que prescrit au deuxième alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et sont légitimés de tenir la présente séance.

RÉSOLUTION n° 158-06-2026 DESTITUTION ET ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT que la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette réorganisation administrative, la Ville abolit le poste de directeur des travaux publics et des technologies de l'information, ses responsabilités étant désormais intégrées au service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nadine Labonté

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ENTÉRINER la décision d'abolir le poste de directeur des travaux publics et des technologies de l'information;

D'ENTÉRINER la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé matricule no 326 pour cause d'abolition de son poste, à compter du 30 juin 2026;

D'AUTORISER madame Sharon Clavet, directrice générale, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à l'employé matricule no 326 conformément aux documents de terminaison d'emploi, notamment la quittance;

DE DONNER instruction à madame Sharon Clavet, directrice générale, d'acheminer copie de la présente résolution à l'employé matricule no 326;

QUE les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION n° 159-06-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement du point à traiter à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Beaudet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

D'AUTORISER la levée de la séance à 14h39.

(ADOPTÉ)

☒ Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

☐ Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions _____ contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé l'assistant-greffier de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Pascale Audray Provencher
Greffière